

s'il devait servir à l'argumentation, et les passages qui se rapportent particulièrement à l'établissement et à l'entretien des écoles séparées sont tous imprimés en italiques. C'est ce qui ne se fait pas ou ne devrait pas se faire dans un document officiel. Celui dont je parle est évidemment censé avoir été publié dans le but de le faire servir à la discussion.

Sir WILFRID LAURIER : Je ne suis pas en mesure de débattre en ce moment la question que soulève mon honorable ami ; force m'est pour l'instant de me borner à lui dire que ce document fut publié par les soins du secrétaire d'Etat.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

M. H. LENNOX : Le 22 février dernier, il s'est élevé un débat au sujet du compte rendu que la commission des chemins de fer doit faire des travaux qu'elle a accomplis au cours du dernier exercice financier. Comme on n'a peut-être pas encore eu le temps de rédiger ce rapport, je demanderai au ministre des Chemins de fer s'il peut nous dire quand la Chambre en sera saisie.

L'honorable M. H.-R. EMMERSON (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui, le président de la commission des chemins de fer m'a dit que le secrétaire s'occupe en ce moment de la rédaction de ce rapport. Je le déposerai sur le bureau de la Chambre dès que je l'aurai reçu.

M. LENNOX : Le ministre peut-il nous dire à quelle date le rapport sera prêt ?

M. EMMERSON : Je ne me suis pas informé de la date précise. Je n'ai appris qu'aujourd'hui même par la bouche du président que l'on est à préparer le rapport ; je n'ai pas demandé s'il serait terminé d'ici à un jour ou deux. J'ai compris qu'il serait complètement rédigé sous bref délai.

LE GRAND-TRONC-PACIFIQUE—ETUDES TOPOGRAPHIQUES.

M. FOSTER : Il me reste encore une question à poser au ministre des Chemins de fer. Nous avons à maintes reprises formulé des demandes de renseignements au sujet des études relatives au tracé du Grand Tronc-Pacifique. Cette entreprise intéresse au plus haut point le Parlement, puisque c'est ce dernier qui garantit toutes ou presque toutes les obligations de la compagnie et fournit les deniers nécessaires à la construction d'une section importante du chemin de fer. Jusqu'à présent, la Chambre n'a pas obtenu le moindre renseignement, et le ministre des Chemins de fer s'est retranché derrière le *non possumus*, alléguant que son autorité ne s'étend pas jusqu'à la commission des chemins de fer. J'imagine que le ministère des Chemins de fer doit être le

M. FOSTER.

canal par lequel la Chambre peut se mettre en rapports avec la commission. Les représentants du peuple devraient, surtout lorsqu'ils sont réunis en session, être les premiers à être saisis des renseignements que l'on recueille. Certaines personnes, ou peut-être même les commissaires, ont éventé le secret de ce que l'on a appris au sujet du chemin. On a, dit-on, découvert des rampes et des courbes qui vont faciliter la construction du transcontinental au-delà de toute espérance. Si cette rumeur est fondée, on devrait la confirmer.

Portant l'autre jour la parole à une réunion de certain club de Toronto, M. Hays donna des renseignements d'une précision absolue en ce qui concerne les rampes et les courbes. Voici deux mois que siègent ici les représentants du peuple, qui doivent rendre compte des deniers publics et sont tenus de maintenir le crédit de la nation. Si des données semblables ont été recueillies, elles devraient assurément nous être communiquées, et permettre qu'elles soient portées à la connaissance de quelque club de Toronto ou d'ailleurs avant que la Chambre en soit saisie, c'est, en quelque sorte, porter atteinte aux prérogatives du Parlement et à la bonne administration de la chose publique. Je n'appelle sur ce point l'attention du premier ministre et de son collègue des Chemins de fer que dans le but de les inviter à remédier à la situation. Les renseignements dont j'ai parlé ont dû être recueillis, sans quoi M. Hays n'en eût pas soufflé mot. S'il est possible de les obtenir, on devrait les communiquer à la Chambre parce qu'elle les a demandés.

Sir WILFRID LAURIER : La demande de mon honorable ami n'a rien que de juste, mais je suis bien obligé de lui dire que jusqu'à présent le Gouvernement n'a pas obtenu d'informations sur ce sujet. Nous avons comme l'honorable député appris de sources diverses que l'on a découvert des rampes et des courbes très satisfaisantes, et que la qualité du sol est bien meilleure qu'on ne pensait. Depuis deux ans que les ingénieurs du Grand-Tronc-Pacifique sont à étudier la région, il se peut que la compagnie ait pu recueillir des renseignements qui manquent encore au Gouvernement, mais dont la commission des chemins de fer a peut-être pris connaissance.

M. FOSTER : Voilà la question.

Sir WILFRID LAURIER : La commission n'a pas présenté de rapport. On s'est demandé s'il ne conviendrait pas de l'inviter à le faire. Je n'ai pas encore pris de décision sur ce point ; la question est de celles qu'il sied de mûrement délibérer avant de la résoudre dans un sens ou un autre. A tout événement, le Gouvernement manque de renseignements. Il sera peut-être à propos d'en demander à la commission. La question est importante et mérite d'être étudiée avec soin.